

Conseil municipal du 21 janvier 2009

Procès-verbal

L'an deux mille neuf le 21 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Arts et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / Mme CARRASCO / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. HAUDECOEUR / Mme BARRET / M. ROTH // Mme ERNOULT / M. OZON / Mme DEKKER / M.MILON / M. FILIPPI / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / M. GARIGLIETTI / Mme TAQUET / M. HUBERT / M. ARISI / Mme GERTHOFFERT.

Etaient absents excusés : Mme SALVADOR (pouvoir à M EUVERTE) / Mme ARRU (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / M. MAZET (pouvoir à M. ROTH) / Mme PARASCHIV (pouvoir à M. BESSET) / M. BLANCHARD (pouvoir à Mme TAQUET) / Mme GUINION (pouvoir à Mme GERTHOFFERT).

Secrétaire de séance : M. ROTH

En exercice : 27	Présents : 21	Votants : 27	Procurations : 6
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur BESSET remercie tout d'abord le public présent d'être venu nombreux pour ce conseil municipal. Il rappelle qu'il s'agit d'une séance spéciale consacrée aux orientations budgétaires et précise qu'il s'agit d'un débat sans vote qui laissera la possibilité d'échanger avec le public.

Monsieur le Maire après avoir rappelé l'ordre du jour, fait l'appel des présents et désigne Monsieur ROTH secrétaire de séance.

Madame TAQUET signale alors que Monsieur BLANCHARD est absent en raison d'un déplacement en Palestine.

I) Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur HUBERT demande qu'il soit précisé page 6 que la mise en place d'un giratoire aurait permis de desservir les futures habitations lors de la création de la ZAC des Noël's telle qu'elle était projetée par la précédente municipalité.

Madame TAQUET, concernant le projet de fermeture de l'entreprise STRADAL, explique page quatre qu'il est prévu de fermer deux autres sites, et que c'est ce projet qui permettrait d'envisager la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Arrivée de Monsieur MILON à 20 H 45.

Adopté à l'unanimité.

II) Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur BESSET rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il explique qu'il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Il précise que ce débat doit intégrer deux grandes contraintes :

- Les contraintes démocratiques : la municipalité a un programme, et il convient par conséquent d'intégrer les priorités du mandat. Il souligne ainsi que les priorités de 2009 devront s'inscrire dans le cadre des priorités du mandat.
- Les contraintes budgétaires à la fois extérieures et intérieures.

Il poursuit en soulignant que les priorités sont animées par quatre valeurs qui fondent et motivent l'équipe municipale, et qui tendent vers quatre objectifs :

A) Quatre valeurs

1) Une saine ambition collective visant à apporter des services, du bien-être, mais aussi de la fierté à la population de Saint-Leu d'Esserent. Monsieur BESSET explique qu'il conviendra de satisfaire et de retenir la population actuelle, mais aussi d'attirer d'autres familles. De même, en valorisant mieux son patrimoine naturel et historique, la commune pourrait devenir une véritable destination touristique.

2) La proximité : Saint-Leu a une taille suffisante pour disposer de services attractifs et d'une organisation professionnelle, mais la ville est suffisamment petite pour préserver des rapports humains fondés sur la connaissance de tous ses habitants et sur le respect de chacun. Ce sont vers ces valeurs que la nouvelle équipe veut tendre.

Monsieur BESSET précise que les actions et outils mis en place dès 2008 en ce sens devront être maintenus et renforcés en 2009 (bulletin municipal, site internet, correspondants de quartiers, club des entrepreneurs ...).

3) L'efficacité : une commune ne réalise pas de bénéfices, mais elle doit néanmoins optimiser en gérant au mieux les ressources qui lui sont confiées par la population et par les entreprises. Sur ce point, Monsieur BESSET évoque le fait qu'il sera proposé dès 2009 de stabiliser la pression fiscale. Il souligne que pour ce faire, il sera nécessaire de rechercher la performance pour l'ensemble des actions, c'est-à-dire la meilleure efficacité, la meilleure diffusion et le meilleur rayonnement des services proposés, pour des coûts de revient toujours mieux connus, surveillés, et optimisés.

4) Le pragmatisme par un engagement purement local, visant à rechercher l'intérêt général de la population et de la ville et à assurer la meilleure gestion possible de la cité. Monsieur BESSET précise qu'il n'y a pas de systématisme dans le remplacement du personnel. Il souligne néanmoins que les personnels de cantine ont été intégrés lors du changement de contrat de

restauration scolaire. Monsieur BESSET rappelle que ce sont plus de 100 salariés qui travaillent au sein de la Municipalité.

Concernant le personnel de cantine, Madame TAQUET précise que cette reprise était obligatoire puisque imposée par le Code du Travail. Monsieur Besset lui répond que cette reprise aurait pu être imposée au nouveau prestataire, mais ce n'est pas le choix qui a été fait, et ce dans l'intérêt du personnel et de la commune.

B) Quatre objectifs

1) **Construire un cadre de vie mieux entretenu, plus sécurisé, mais aussi embelli**

Monsieur BESSET explique que cette démarche doit commencer par le cœur de ville qui comporte trois parties :

a. **La Place de la République**, cœur du stationnement automobile à préserver et à organiser, mais également cœur du commerce et des animations. Sur ce dernier point, Monsieur BESSET explique que des actions ont été conduites en 2008 pour redynamiser ce lieu, avec une relance du Marché du mercredi, situé davantage en soirée maintenant, et avec des événements conviviaux comme une dégustation exotique élargie en juillet, une fête du Vélo en novembre, et des Animations de Noël en décembre. Il informe les membres présents qu'il sera proposé de procéder en 2009 à de premiers travaux de sécurisation de l'enrobé, de l'éclairage, et à l'installation de certains mobiliers urbains, tout en finalisant une étude permettant de phaser l'ensemble des aménagements nécessaires sur les prochaines années.

b. **Le Château de la Guesdière** et son parc. Monsieur BESSET précise qu'il convient de valoriser le potentiel majeur de ce bâtiment, à la fois comme centre administratif, mais aussi comme centre touristique, à combiner avec l'Abbatiale et la Cave Banvin. Il rappelle que le nettoyage des sous-sols a commencé en juillet 2008, permettant l'organisation des Journées du patrimoine qui ont accueilli plus de 1000 visiteurs. Il ajoute que la première visite payante du château, organisée par l'Office du Tourisme, a eu lieu en décembre. Enfin, il informe l'assemblée qu'il sera proposé dans le cadre du BP 2009 d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux qui permettront l'ouverture dans les prochains mois des Ecuries comme première tranche d'un Musée consacré à l'histoire et au patrimoine local.

c. **La cour de l'ancienne Mairie**, à laquelle il conviendra de trouver un nom et autour de laquelle la volonté de l'équipe municipale est de constituer un cœur social et culturel. Dans ce cadre, Monsieur BESSET expose que depuis fin 2008 un Espace solidarité, regroupant toutes les permanences sociales des partenaires sociaux au service de la population, a été aménagé. D'autre part, il informe qu'un deuxième local loué à un médecin a été rénové, afin de mettre un terme à la pénurie existant sur la commune dans ce domaine. Il fait en outre aux membres présents de la volonté réelle de la Municipalité de développer les activités culturelles, en regroupant ainsi les ateliers culturels et son administration dans un seul et même lieu.

Monsieur BESSET fait part du projet de relier ces trois parties par une voie douce, en précisant qu'il conduira à prendre la décision de se priver de la pouponnière, ce bâtiment étant trop difficile à réhabiliter. Il évoque ainsi le fait qu'un début de jardin laisserait la place à un chemin qui passerait entre l'Ecole Jules Ferry et la Médiathèque, puis entre la Médiathèque et la RPA, ce qui sécuriserait l'entrée de l'école et l'ensemble des déplacements piétons.

Monsieur le Maire informe en outre les membres présents que de nombreuses perspectives sont prévues pour la Base de Loisirs, les Berges de l'Oise ainsi que la sécurisation du trafic routier.

Monsieur ARISI tient à réagir sur la démolition de la pouponnière et souhaite savoir si la nouvelle équipe municipale s'est appuyée sur l'étude DUMON, qui avait été mandatée par l'équipe précédente.

Monsieur BESSET explique alors que de nombreux professionnels ont visité ce bâtiment, et que l'état de délabrement de celui-ci ne permettait pas d'en tirer un avantage quelconque. Il ajoute de plus que la transformation d'un local en logement nécessiterait l'aménagement de deux parkings.

Monsieur ARISI souhaite connaître le chiffrage de la réhabilitation.

Monsieur BESSET répond que le coût dépendra de l'usage qui serait fait du bâtiment.

Monsieur ROTH ajoute que l'enthousiasme des visiteurs disparaît à la vue de l'état des locaux. De plus, il souligne que le manque de parkings constitue une contrainte importante pour les promoteurs. Il conclut en rappelant que la réhabilitation était l'idée de départ, mais que les difficultés de mise en œuvre étaient trop importantes. Il ajoute qu'aucun professionnel n'a été optimiste quant à la possibilité de réhabiliter le bâtiment.

Madame TAQUET souligne qu'une coulée verte était prévue par l'étude DUMON, mais sans l'hypothèse d'une démolition du bâtiment puisqu'il avait été envisagé d'en faire une maison de l'enfance.

Monsieur BESSET répond que la coulée verte passait dans un terrain privé. Il dénonce notamment la faiblesse de l'étude qui recommandait notamment de démolir la Médiathèque. Monsieur BESSET souligne la volonté de se différencier de cette étude.

Madame TAQUET précise que le projet de démolition de la Médiathèque avait été abandonné.

Monsieur HUBERT évoque aussi le fait que l'équipe municipale précédente avait envisagé de faire de la pouponnière un pôle central de la petite enfance. Il explique cependant que l'état des lieux engendrait un coût de réhabilitation trop important. Il approuve ainsi la démolition du bâtiment dans la mesure où elle permettrait d'aérer le quartier. Il conclut en rappelant la nécessité de demander un permis de démolir.

Monsieur BESSET ajoute que la superficie du bâtiment était insuffisante pour permettre l'aménagement d'une maison de l'enfance. Il explique que la volonté de la nouvelle équipe est de regrouper les services liés à l'enfance au Centre de Loisirs Sans Hébergement. Il précise en outre que le Centre de Loisirs sera temporairement fermé suite aux derniers dégâts et donne la parole à Monsieur HARDIVILLEZ afin qu'il complète cette information.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le CLSH que le gel a occasionné deux sinistres sur le bâtiment. Il explique que la chaudière s'est arrêtée pour une raison indéterminée, ce qui a conduit le réseau de chauffage à geler et à percer les conduites d'eau, paralysant ainsi l'utilisation du centre de loisirs. Il ajoute que la priorité est de faire démarrer les travaux au plus vite pour une réouverture rapide du centre. Il déplore par ailleurs les problèmes de travaux de finition et souhaite que les entreprises prennent leurs responsabilités.

2) Développer des services à la population plus attractifs et plus rayonnants

Monsieur BESSET fait part aux membres présents de la volonté de la municipalité de regrouper le service culturel en un seul point. Il explique que la Médiathèque sera la vitrine du pôle culturel et qu'elle permettra, avec la création du musée, de donner un nouveau souffle à l'action culturelle municipale.

Il ajoute que les animations seront moindres mais mieux réparties sur l'année. Il souhaite que la fréquentation de la ville de Saint-Leu d'Esserent progresse. Pour ce faire, Monsieur BESSET explique que des projets de constructions et/ou de rénovation sont à l'étude, et qu'ils permettront de relancer la croissance de la population, en baisse au dernier recensement de 2006.

Madame TAQUET évoque le fait que de nombreux logements ont été construits entre 1999 et 2006. Elle rappelle d'autre part que le mode de calcul a changé. En effet, les étudiants de plus de 25 ans ayant un logement universitaire, étaient comptabilisés dans le recensement de 1999, mais pas dans celui de 2006. Elle note qu'il est important de regarder la composition des familles, et pas uniquement le nombre d'habitants.

Monsieur BESSET informe l'assemblée que le dernier recensement a vu le nombre d'habitants diminuer de 100 personnes, ce qui semble être en contradiction avec l'augmentation du nombre de logements dans la commune. Selon lui, cette augmentation n'est pas liée aux constructions neuves, mais à la décohabitation, c'est-à-dire à la mise en valeur de logements anciens qui a permis d'augmenter leur nombre.

Monsieur ROTH explique que l'une des raisons principales est l'augmentation des prix de l'immobilier, et notamment des prix des terrains. Il annonce le lancement d'une modification du Plan d'Occupation des Sols afin de baisser la surface constructible et rendre ainsi l'acquisition des terrains moins onéreuse. De même, l'augmentation du POS permettra l'agrandissement des petites habitations.

Madame TAQUET fait part de sa volonté de permettre aux lupoviens de rester sur la commune et de s'y installer.

Monsieur ROTH souligne que la volonté de la municipalité et les démarches entreprises par elle visent à privilégier la population de Saint-Leu d'Esserent.

Monsieur BESSET ajoute que de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des promoteurs publics et privés. Il précise que OISE HABITAT a concrétisé un projet rue de Boissy ; et poursuit, concernant le terrain à côté de la gare, que le vendeur a annoncé qu'un accord serait prochainement trouvé.

3) Créer de meilleures conditions de vie pour une communauté toujours plus solidaire et responsable.

a) Plus solidaire

Monsieur BESSET rappelle la volonté de la majorité municipale d'être plus solidaire dans le projet de mandat :

- Développement du cœur social de la cour de la Médiathèque qui permettra le développement d'activités nouvelles,
- Achèvement des travaux de la Muette en 2009,
- Il évoque notamment le projet du mandat relatif à l'accessibilité pour 2014 afin de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Il est également prévu le développement et la création d'un Conseil Municipal des Jeunes comme structure qui permettra d'avoir une écoute différente de la jeunesse. Il précise que les thèmes qui pourront être abordés traiteront principalement du développement durable et de la sécurité routière.

b) Plus responsable

Monsieur BESSET explique la volonté de la commune de poursuivre et d'intensifier l'action conduite en matière de développement durable. Il précise que 10 chantiers ont été ouverts en 2008 et qu'il conviendra de déployer cette action avec les partenaires directs de la municipalité tels que le monde éducatif et le Conseil de Développement Durable.

4) Une organisation efficace et soucieuse des deniers publics

Monsieur BESSET rappelle la création de pôles en 2008 pour simplifier l'organigramme et le rendre plus cohérent. A cet effet, il ajoute que certains contrats d'achat ont été renégociés. Il précise par ailleurs qu'une réflexion a été engagée concernant l'alternative entre « faire nous-mêmes et faire faire ». Il a été ainsi confié plus de tâches aux Services Techniques sur un certain nombre de travaux de maintenance. Monsieur BESSET explique par ailleurs que le matériel dont dispose la commune est parfois inadapté, justifiant ainsi le recours à des entreprises extérieures. Il cite à ce titre l'exemple de la balayeuse.

Monsieur BESSET demande aux membres présents s'ils souhaitent apporter des commentaires sur l'ensemble des points qui viennent d'être traités.

Pour Madame TAQUET, l'idée de solidarité n'est pas suffisante. Elle explique la nécessité pour une commune d'avoir des solidarités nationales, voire internationales, notamment concernant les services publics. Il est essentiel, selon elle, de prendre position sur ce type d'enjeux. Elle souhaite ainsi que soient défendus les services publics tels que la Poste ou l'hôpital de Creil. A cet effet, elle rappelle le danger que constituerait pour l'hôpital de Creil sa fusion avec l'hôpital de Senlis.

Madame TAQUET explique notamment sa gêne par rapport à l'emploi du mot « performance » par Monsieur le Maire. Selon elle, il s'agit d'un langage d'entreprise qui relève d'un manque de considération sur la gestion d'une municipalité.

Monsieur BESSET explique que la notion de performance consiste en une meilleure utilisation des moyens qui lui sont donnés, et en la satisfaction des usagers.

Concernant le problème de la Poste, il rappelle que beaucoup de choses sont déjà à faire sur la gestion locale et que la Municipalité n'est pas en position d'agir sur ces différents sujets. Il informe néanmoins l'assemblée qu'il recevra le représentant du comité de soutien de l'hôpital de Creil le vendredi 23 janvier prochain.

Monsieur HUBERT se réjouit que la nouvelle équipe s'inscrive dans la continuité de l'action de la précédente municipalité en matière de solidarité.

Concernant la Muette, il précise que ce projet aura un impact significatif sur les finances de la commune et se réjouit que la nouvelle équipe l'ait maintenu.

Il approuve le projet d'accessibilité, ainsi que le projet de mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes. Il précise par ailleurs que ce dernier projet figurait dans le programme de la précédente équipe.

Monsieur BESSET souligne qu'il n'y a pas de continuité entre l'action conduite par la précédente municipalité et celle conduite par la nouvelle en matière de solidarité. Il y a une nécessité pour lui de modifier les comportements, et donc d'être plus répressifs. Il ajoute qu'une séance plénière du CLSPD se tiendra le 12 mars prochain. Il rappelle que des actions de sensibilisation, comme la semaine de la sécurité routière, ont été organisées en 2008.

Concernant les coûts du projet de la Muette, Monsieur BESSET laisse la parole à Monsieur HARDIVILLEZ.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que les sommes consacrées au budget de la Muette ont été revues à la baisse et que le projet a été corrigé en prenant en compte le réseau d'assainissement. Il informe l'assemblée que le coût prévisionnel des travaux a été ramené à 350 000 euros et que le marché a été attribué à l'entreprise EUROVIA.

Madame DEKKER précise en outre que le Comité Régional du Tourisme a mis en avant la forte demande en Picardie et souligne que celle-ci pourrait être favorable à l'emploi. Elle ajoute que la commune a un très large potentiel de développement pour la population et son patrimoine.

Monsieur BESSET rappelle alors les atouts considérables dont disposent la commune de Saint-Leu d'Esserent, ainsi que l'ensemble des communes de Pierre Sud Oise. Il précise en outre que le projet de musée pour 2009 constituera l'attrait d'une clientèle touristique. Il informe notamment l'assemblée que Madame DEKKER travaille actuellement sur la préparation de la Journée de l'Europe.

Monsieur HUBERT souhaiterait savoir si la commune a vocation à investir dans le domaine du tourisme, et si cela ne relève pas plutôt de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise.

Monsieur BESSET lui répond que le travail de promotion touristique passe par l'Office de Tourisme. En revanche, il précise que la mise en valeur des bâtiments municipaux reste de la compétence des communes.

C) Données financières

Monsieur EUVERTE informe l'assemblée que la fiscalité représente 56% des recettes de la commune, et que les recettes fiscales sont composées elles-mêmes à 68% du produit de la taxe professionnelle.

Monsieur EUVERTE explique que la commune dépensait en 2007 1137 euros par habitant, contre 846 euros selon la moyenne nationale en dépense de fonctionnement. Il précise que les dépenses de fonctionnement de la commune sont plus importantes que les investissements, et ceci en comparaison avec la plupart des autres communes de même strate démographique.

Il souligne par conséquent la nécessité de baisser les dépenses de fonctionnement et d'augmenter les dépenses d'investissement. Il explique que cette baisse n'impliquera pas de réduction des services, mais nécessitera une recherche systématique d'économies. Il précise que cette dernière a déjà été engagée à plusieurs occasions :

- Contrat de restauration scolaire (économie de 40 000 euros) ;
- Contrat de chauffage (économie de 40 000 euros) ;
- Contrat d'assurance des garanties statutaires ;
- Projet de résidentialisation de la Muette (économies liées à la conjoncture) ;
- La réorganisation des services qui permettra de baisser les coûts de fonctionnement. Monsieur EUVERTE précise dans ce dernier point que la valorisation des métiers initiaux (et plus particulièrement au sein des Services Techniques) permettra de limiter le recours aux entreprises extérieures.
- Etude actuelle pour baisser les coûts de téléphonie.

En matière de culture, Monsieur EUVERTE expose le fait que la Municipalité ne veut pas développer un esprit de consommation de culture. Il est nécessaire selon lui de travailler avec des associations et des bénévoles.

Monsieur BESSET témoigne du fait que la municipalité s'est donnée pour contrainte de stabiliser les impôts pour se forcer à chercher des sources d'économies.

Monsieur EUVERTE rappelle que les dépenses de fonctionnement ont déjà baissé entre 2007 et 2008 (baisse estimée à 200 000 euros). Il précise que cette réduction provient en partie du recours aux entreprises extérieures et à la baisse des charges de personnel, suite au non remplacement de certains départs. Il ajoute aussi que les dépenses continueront de baisser en 2009.

En ce qui concerne l'endettement, Monsieur EUVERTE explique que l'investissement était très faible au cours des dernières années. Il ajoute que le taux d'endettement était très fort au début du mandat précédent mais qu'il y a eu un effort important de désendettement conduit par l'équipe précédente.

Madame TAQUET souligne l'importance de cet effort et précise que la Cour Régionale des Comptes a reconnu la situation saine du taux d'endettement de la commune.

Monsieur EUVERTE précise qu'il s'agit d'un endettement sain avec des taux d'intérêt relativement faibles et un amortissement sur des durées longues. Il ajoute que les conditions d'emprunt vont se dégrader compte tenu du contexte actuel.

D) Objectifs du mandat

Monsieur BESSET rappelle les points suivants :

1) Cadre de vie :

- Place de la République :
 - ✓ Mobilier urbain
 - ✓ Enrobé d'urgence
- Pouponnière :
 - ✓ Démolition
 - ✓ Aménagement paysager

- Quartier de l'Hôtel Dieu
- Programme de rénovation de l'éclairage public
- Premiers aménagements de l'entrée nord
- Sécurisation :
 - ✓ Aménagements
 - ✓ Sirène
 - ✓ Abbatale

2) Services à la population :

III) Questions diverses

Monsieur BESSET suspend la séance pour laisser la parole au public :

1^{ère} intervention :

Une personne intervient sur la fermeture de la rue Paul Eluard et demande à quel endroit elle pourra stationner son véhicule. Elle déplore notamment le manque de propreté à la Cité de la Muette.

Monsieur HARDIVILLEZ précise qu'il est obligatoire, pour l'avancement des travaux, de passer par une phase de fermeture. Concernant le stationnement des véhicules, il ajoute qu'une première phase d'enlèvement de voitures ventouses a été faite, et qu'elle va se poursuivre. Il insiste sur le fait qu'il y aura forcément des difficultés de stationnement sur les parkings, et qu'il est donc nécessaire de signaler ces problèmes afin de les régler au mieux. Concernant la propreté, Monsieur HARDIVILLEZ informe que tous les encombrants vont être enlevés par les services municipaux. Il ajoute notamment que l'endroit de collectes des ordures ménagères va être déplacé. Il est nécessaire selon lui que les gens se responsabilisent.

Monsieur BESSET tient à préciser que les dépôts ne sont pas forcément faits par les résidents.

Monsieur HAUCECOEUR revient quant à lui sur le nombre d'enlèvement des véhicules ventouses qui s'est élevé à 15 en 2008, avec un coût de 125 euros par véhicule à la charge de la commune.

2^{ème} intervention :

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaite connaître les perspectives d'avenir et les projets de la municipalité après le mandat de six ans.

Monsieur BESSET informe que les aménagements du centre-ville devraient pouvoir se réaliser sur le mandat. Concernant le programme de développement de logements, il précise que cela se fera plus longuement sur les années ultérieures. Il rappelle en outre que le projet de fermeture de l'entreprise STRADAL verra un quartier de 8 hectares à réaménager.

3^{ème} intervention :

Un ancien employé retraité d'EDF s'interroge sur le contexte économique de la commune, notamment avec la prévision de fermeture de l'entreprise STRADAL. Il souhaite savoir comment la municipalité envisage de financer les projets qui ont été présentés.

Le Maire

F. BESSET